

MODIFICATIONS DE COMMANDES ILLEGALES

SUD-Rail a agi, SUD-Rail agit et agira !

Suite à la réforme de 2016 (*contre laquelle les cheminots se sont mobilisés par la grève*), une convention collective (*accord de branche*) ainsi qu'un accord d'entreprise (*en lieu et place de l'historique RH0077*) ont vu le jour.

Cette nouvelle donne (*dont la direction et certaines OS expliquaient aux cheminots que cela ne changerait rien*) fait que la direction joue et s'appuie sur ces nouveaux textes pour modifier les règles et commander irrégulièrement les agents.

- ⇒ **Dès le printemps 2017**, la CPST (*sur consigne de la direction*) a commencé à procéder à des modifications de commande sans circonstances accidentelles et imprévisibles en expliquant que l'accord de branche s'appliquait dorénavant et que donc la direction pouvait procéder à des modifs autant qu'elle le désirait, et sans se justifier, à partir du moment qu'elle le fait suffisamment à l'avance. C'est évidemment illégal mais la direction s'entête depuis déjà 2 ans et surtout elle le fait de plus en plus régulièrement.
- ⇒ **Dès juin 2017** : SUD-Rail et CGT ont posé des réclamations en DP sur ce sujet là et ont déposé des DCI unitaires.
- ⇒ **En juillet 2017**, SUD-Rail a interpellé et échangé des courriers avec la direction nationale sur ce même sujet.
- ⇒ **En 2018**, SUD-Rail a à nouveau déposé des DCI pour pousser la direction dans ses retranchements et pour acter les désaccords de manière formelle en vue d'une suite juridique.
- ⇒ **Début 2019**, SUD-Rail a pris la décision d'aller en justice sur ce dossier. Nous avons dernièrement mandaté notre avocate pour étudier les actions juridiques possibles.

Durant ces 2 années, SUD-Rail a également diffusé aux agents plusieurs tracts explicatifs rappelant la réglementation du travail et la posture illégale de la direction sur ces modifs de commande pour que les agents puissent se faire respecter !

SUD-Rail soutient la démarche lancée par certains agents à Temps Partiels et la pétition qui circule !

Toutes les initiatives collectives et qui ont pour objectif de mettre la pression sur la direction sont à encourager. Comme SUD-Rail le dit régulièrement, il est inadmissible que la direction d'une entreprise (*d'autant plus quand qu'il s'agit d'une grande entreprise nationale publique*) ne respecte pas le droit du travail. L'interprétation de la direction concerne bien tous les agents mais les agents à Temps Partiels sont particulièrement exposés à cette pratique scandaleuse de la direction car elle profite de chaque VT pour modifier des décades entières.

SUD-Rail rappelle que l'accord de branche ne s'applique pas à la SNCF puisque nous disposons d'un accord d'entreprise.

La direction y va à l'intox... comme souvent !



En attendant de contraindre la direction à cesser ces pratiques inacceptables via nos démarches juridiques, SUD-Rail est disponible pour mettre son outil syndical à disposition des agents s'ils souhaitent se mobiliser sur ce dossier pour faire entendre raison à la direction !